



VIONS

ENQUETE PUBLIQUE

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/02/2020 arrêtant le projet PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne.

Le président  
Dominique DORD

ÉCHELLE 1:4800	PROCÉDURES		
	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
	Arrêté le		
	25/02/2020		
	CONCEPTION ET DESSIN		FOND CADASTRAL
	ÉPODE 44 rue Charles Monseul 19000 Chautagne Tél. 04 79 89 30 51 www.epode.eu		Origine Cadastre Droits de l'État réservés mars 2018

**Zonage**

- Zone urbaine**
- UA1 / UA2 : centralité principale (Est / Ouest)
  - UB1 / UB2 : centralité secondaire (Est / Ouest)
  - UB1 : centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage
  - Ud : hameaux constitués
  - Udi : hameaux constitués dans l'espace proche du rivage
  - Ue : secteur à vocation économique
  - Uea : secteur Naturopôle
  - Uey : secteur dédié aux activités économiques de types commerciales
  - Uei : secteur dédié aux activités industrielles
  - Uez : secteur économique spécifique
  - Ut : secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés
  - Uq : secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs
- Zone d'urbanisation future**
- 1AU : secteur d'urbanisation future à court terme
  - 2AU : secteur d'urbanisation future à long terme
- Zone agricole**
- A : secteur dédié aux activités agricoles
  - As : secteur agricole stricte
  - Ac\* : secteur agricole constructible
- Zone naturelle**
- N : secteur naturel et forestier
  - NI : secteur naturel de loisir de plein air
  - NI2 : secteur naturel de loisir et d'équipement léger
  - NJ : secteur de jardin ou de parcs
  - Np : secteur naturel à préserver
  - Nlq : secteur d'équipement public
  - Nc\* : secteur naturel constructible

Vions :

Type zone	Surface (ha)	Surface (m²)
AU	2,38	23823
U	23,84	238310
N	423,05	4230374
A	123,96	1239687

Zone	Surface (ha)	Surface (m²)
1AU	2,38	23823
Nlq	0,31	3050
Ud	3,23	32351
UA2	7,01	70055
Uq	1,4	13949
UB2	11,6	116022
Nc	0,3	3007
Nj	8,84	88388
N	400	3999901
Np	11,79	117939
Ue	0,6	5933
NI	1,81	18089
A	94,2	942136
As	29,76	297551

- Prescriptions**
- OAP à vocation d'habitat au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
  - OAP à vocation touristique au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
  - Emplacement réservé
  - Emplacement réservé logement social/mixité sociale au titre de l'article L151-41 4° du CU
  - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
  - Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du CU
  - Principe d'alignement
  - Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
  - Chalet d'alpage
- ZPPAUP**
- Espace proche du rivage
  - Bande littorale de 100m
- Prescriptions au titre de l'article L151-19 du CU**
- Château et grande demeure à protéger
  - Patrimoine agricole à protéger
  - Patrimoine économique et/ou touristique à protéger
  - Patrimoine lié aux infrastructures à protéger
  - Patrimoine religieux aux infrastructures à protéger
  - Patrimoine urbain à protéger
  - Patrimoine végétal à protéger
  - Petit patrimoine à protéger
  - Patrimoine urbain à protéger
  - Chemin et route de caractère

**Cadastre**

- Lac et rivière
- Parcelle
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Voie férée

**Liste des emplacements réservés :**

Numéro	Destination	Destinataire
ER32	Aménagement voirie	Commune
ER33	accès	Commune
ER34	Voie espace public	Commune
ER35		Commune
ER36	Conteneur de déchets et stationnements commune	Commune
ER37	aménagement gare + circulation commune	Commune

